



Jeudi 29 novembre 2012

**Appel national...
soyons tous ensemble !**

♦ **Pour la défense de la CCNT du 31/10/1951 et l'amélioration de toutes les conventions collectives du secteur social et médico-social (CC 66, Croix Rouge Française, Centres de lutte contre le cancer, accords CHRS)...**

Le 12 novembre dernier a eu lieu la 4ème réunion de la Commission Mixte Paritaire de la CCNT du 31/10/1951 à l'issue de laquelle la Fédération des employeurs - la FEHAP - a maintenu sa vision unilatérale, tant sur les 15 points que sur le calendrier, en mettant un terme à la négociation le soir même.

Ainsi, la FEHAP continue d'imposer ainsi ses choix, comme elle l'a toujours fait pendant les 30 derniers mois de négociations. Le peu « d'évolutions » acceptées par les employeurs ne le sont que dans la mesure où elles ne remettent pas en cause leur volonté constante de dégager des marges de manœuvre sur le dos des salariés. Ces marges portent sur l'ancienneté, les jours fériés, la retraite... couplant flexibilité, allongement et intensification du travail, gestion des emplois entraînant ainsi l'abaissement du coût du travail.

Au mépris des salariés, des organisations syndicales qui les représentent et des pouvoirs publics (ministères, financeurs), la FEHAP passe en force et continue son diktat patronal !

Le 23 novembre, les organisations syndicales CFTC, CGT et FO ont pris acte de la décision de la CFDT et de CFE-CGC d'apposer leur signature sur l'avenant patronal. Le droit d'opposition est à l'étude pour les organisations syndicales non signataires. **La CGT ne peut comprendre que des organisations syndicales puissent signer un avenant qui pénalise en tous points les salariés, au seul profit de la FEHAP.**

Aujourd'hui, seule la mobilisation des salariés et l'intervention des ministères garants des financements publics (assurance maladie, collectivités territoriales, Etat) peuvent contraindre la FEHAP à retourner à la table des négociations et obtenir un délai de survie.

Si le projet de la FEHAP venait à aboutir, une brèche serait ouverte pour l'ensemble des salariés de la Branche Associative contre les garanties collectives et au-delà, pour ceux du champs social et médico-social, public/privé.

Entre le 19 novembre et le 4 décembre — et plus particulièrement le jeudi 29 NOVEMBRE pour les l'ensemble des salariés de la Branche — la CGT appelle à agir sous toutes les formes que décideront les salariés et syndiqués : assemblées générales dans les établissements, interpellation des employeurs, dépôt de motions, débrayages, grève, rassemblements, manifestations...

Rien ne sera gagné sans la mobilisation des salarié-es !

Partout, créons les conditions d'un rapport de force à la hauteur des enjeux !

Par un communiqué (envoyé à la presse ce 23.11.12), les organisations syndicales FO / CFTC / CGT ont rappelé qu'elles exigent :

- la signature immédiate d'un accord de survie de la CCNT du 31 octobre 1951,
- la reprise des négociations en Commission Mixte Paritaire.

et pour cela, appellent à la mobilisation des salariés dans toute la France :

jeudi 29 novembre 2012

Pour l'Ile-de-France, un rassemblement est prévu (avec demande d'audience) de 11 à 14 heures, devant le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : 14 avenue Duquesne PARIS 7ème / Métro Ecole militaire (ligne 8) ou St-François Xavier (ligne 13) ou Ségur (ligne 10).